

PROCEDURE POUR L'OBTENTION D'UN VISA BIOMETRIQUE IVOIRIEN

Etape 1 : Retrait du formulaire

Les formulaires de demande de visa sont disponibles gratuitement dans les ambassades. Ils peuvent être téléchargés à partir du site Internet de la SNEDAI. www.snedai.ci

Etape 2 : Paiement

- **Paiement par Carte Bancaire Visa, Mastercard** : Uniquement en Euro

En ligne via le site www.snedai.com

Le coût du visa est de **100 Euros** quelque soit sa durée (1 à 3 mois max.) et le pays dans lequel il est sollicité.

Et **10 Euros** correspondant à :

- 5 euros pour la prise de rendez-vous
- 5 euros pour les frais de traitements bancaires en ligne.

ATTENTION !!! *Après le paiement, vous recevez par mail à l'adresse que vous avez indiquée :*

1. Un accusé de réception communiquant le montant débité sur votre carte bancaire (ne pas répondre ou imprimer ce message).
2. Un mail avec pour objet, ***Votre numéro de retrait pour votre visa ivoirien.*** Auquel est joint un document en pdf qui représente une attestation de paiement comportant :
 - Un numéro d'identifiant unique en cas de réclamation.
 - Votre code pour la prise de rendez-vous.

Ce reçu devra être imprimé et fourni à l'ambassade lors du dépôt de la demande de visa (Voir modèle en annexe)

3. Nous vous invitons à vous rendre sur le site www.rdvvisas-ci.com, pour votre prise de rendez-vous. A la suite de cette opération vous recevrez un mail confirmant votre rendez-vous.

- Paiement par Virement Français:

Le demandeur se rend à sa banque, effectue un virement au nom d'HAPPYDOO (toutes les coordonnées bancaires sont envoyées par mail après la transaction internet). Après confirmation de la transaction par la banque, nous vous transmettons l'attestation à imprimer par mail.

Délai : 2-3 Jours

- Paiement par Virement International (SWIFT) :

Le demandeur se rend à sa banque, effectue un virement au nom d'HAPPYDOO (toutes les coordonnées bancaires sont envoyées par mail après la transaction internet). Après confirmation de la transaction par la banque, nous vous transmettons l'attestation à imprimer par mail.

Délai du réseau bancaire : variable selon le pays

- Paiement par Prélèvement (uniquement pour la FRANCE) :

Le demandeur reçoit par mail une demande d'autorisation de prélèvement au nom d'HAPPYDOO. Il doit la remplir et la retourner par voie postale (toutes les coordonnées sont envoyées par mail après la transaction internet). A la réception par courrier de l'autorisation de prélèvement nous vous transmettons l'attestation à imprimer par mail.

Délais de la Poste : 2-3 Jours

- Paiement par Chèque (uniquement pour la FRANCE) :

Le demandeur doit envoyer un chèque directement à HAPPYDOO (toutes les coordonnées sont envoyées par mail après la transaction internet). A la réception par courrier du chèque

Nous vous transmettons l'attestation à imprimer par mail.

Délai de la Poste : 2-3 Jours

- Paiement par Versement d'espèces (uniquement pour la FRANCE) :

Le demandeur se rend à la poste et remplit le document SF34. (Voir en annexe)

Il fait un dépôt d'espèce (cash compte) pour le compte de HAPPYDOO (toutes les coordonnées sont envoyées par mail après la transaction internet)

Il faxe son récépissé à l'adresse suivante :

Les Délais de Traitement :

=> Du lundi au Jeudi : J à J+1 (suivant heure de réception du fax)

=> Le vendredi : J à J+3 (suivant heure de réception du fax)

- Paiement par Mandat Postal (FRANCE) :

Le demandeur se rend à la poste et remplit le document SF37. (Voir en annexe)

Il fait son dépôt pour le compte de HAPPYDOO (toutes les coordonnées sont envoyées par mail après la transaction internet). A la réception par courrier du mandat, Nous vous transmettons l'attestation à imprimer par mail.

Délai de la Poste : 2-3 Jours

- Paiement par Mandat Postal (INTERNATIONAL) :

Le demandeur se rend à la poste et remplit le document pour mandat international.

Il fait un dépôt pour le compte de HAPPYDOO (toutes les coordonnées sont envoyées par mail après la transaction internet). A la réception par courrier du mandat (voie postale) Nous vous transmettons l'attestation à imprimer par mail.

Délai de la Poste : variable selon le pays

Etape 3 : Enrôlement

Les demandes de visas biométriques sont reçues dans les ambassades de l'Etat de Côte d'Ivoire à l'étranger: liste, adresses et chronogramme d'ouverture dans les ambassades (voir p.9 P.12)

Le demandeur du visa biométrique se présente à l'ambassade munis de l'ensemble des documents requis :

1-Le reçu de paiement comportant (un numéro d'identifiant unique en cas de réclamation et le code pour la prise de rendez-vous).

2-L'attestation du rendez-vous

3-Le formulaire de demande (visa) dûment rempli

4-Les pièces justifiant sa demande (voir liste des pièces à fournir)

NB : Le demandeur de visa doit être personnellement présent.

Si un visa est sollicité pour un mineur, celui-ci devra également être présent et accompagné de son père ou de sa mère.

Etape 4 : Délivrance

24 heures après l'enrôlement.

Le requérant doit se présenter personnellement à l'ambassade dans laquelle sa demande a été enregistrée, muni de son reçu d'enrôlement pour le retrait de son Visa.

PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENTION D'UN VISA BIOMETRIQUE IVOIRIEN

(Transit et/ou séjour n'excédant pas trois mois)

Visa Diplomatique :

Le Visa Diplomatique est le visa de court séjour délivré aux détenteurs de passeports diplomatiques ainsi qu'à certains détenteurs de passeports ordinaires ayant la qualité de diplomate.

- 1- Une note verbale pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service
- 2- Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé par l'intéressé
- 3- Une photo d'identité
- 4- Un ordre de mission

Visas Ordinaires :

Visa de transit : est le visa qui donne l'autorisation à un individu de transiter (traverser) par la Côte d'Ivoire pour le pays de destination. Sa durée ne peut excéder 72 heures. Délivré à toute personne.

Visa court séjour : est l'autorisation accordée par le Ministère en charge de la sécurité et par nos Représentations Diplomatiques et Consulaires, après ou sans consultation préalable, aux nationaux des pays soumis aux visas pour avoir accès au territoire ivoirien.

Visa sortie retour : est une autorisation accordée à tout résident hors CEDEAO vivant en Côte d'Ivoire pour justifier sa non redevance vis-à-vis des lois fiscales ivoiriennes. Il lui permet de sortir du pays s'il le désire. Sa validité est de Un an renouvelable.

Visa long séjour : est l'autorisation concurremment accordée par le Ministère en charge de la sécurité et par les Représentations Diplomatiques et Consulaires de la Côte d'Ivoire aux catégories de diplomates et fonctionnaires, étudiants, hommes d'affaires et personnes exerçant des activités à caractère social. Sa durée est de 1 à 2 ans avec compétence du Ministère en charge de la sécurité d'apprécier la durée du séjour effectif sur le territoire ivoirien.

Documents communs

- 1- L'original du reçu de paiement en ligne des **frais du visa (100 euro) le paiement en ligne est obligatoire. Tout demandeur de visa doit préalablement s'acquitter du paiement en ligne par carte bancaire.**
- 2- L'attestation de la prise de rendez-vous (**la prise de rendez-vous est obligatoire : son tarif est de 5 euro**).
- 3- Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé par l'intéressé
- 4- Une photo d'identité
- 5- Le passeport en cours de validité pour **six mois minimum** + la photocopie des 3 premières pages
- 6- Le certificat international de vaccination de la **Fièvre Jaune** (vaccin valable 10 ans)
- 7- Le titre de voyage **aller/retour** ou une **attestation** détaillée de réservation de billet d'avion

- 8- Une autorisation parentale signée et légalisée des père et mère s'il s'agit d'un **enfant mineur** voyageant seul ou une autorisation parentale signée et légalisée du parent n'accompagnant pas l'enfant mineur.

Visa Ordinaire : Documents spécifiques

	Affaires	Mission	Famille ou Privée	Tourisme	Santé
Lettre d'invitation	X	X	X		
Confirmation de Réservation d'hôtel	X	X	X (selon le cas)	X	
Attestation de prise en charges des frais de voyages et de séjour par l'employeur/l'hébergeant					
Ordre de mission		X			
Un justificatif de moyens financiers pour le séjour à hauteur de 50 000 FCFA/jour	X			X	X
Bulletin de salaire					
Autorisation de sortie pour les hommes en armes		X			
Bulletin d'évacuation sanitaire					X

Visa Etudes / Recherches :

- 1- L'original du reçu de paiement en ligne des **frais du visa (100 euro) le paiement en ligne est obligatoire. Tout demandeur de visa doit préalablement s'acquitter du paiement en ligne par carte bancaire.**
- 2- L'attestation de la prise de rendez-vous (**la prise de rendez-vous est obligatoire, son tarif est de 5 euro**).
- 3- Un formulaire de demande de visa dûment rempli et signé par l'intéressé
- 4- Une photo d'identité
- 5- Le passeport en cours de validité pour **six mois minimum** + la photocopie des 3 premières pages.
- 6- Le certificat international de vaccination de la **Fièvre Jaune** (vaccin valable 10 ans)
- 7- Un **certificat d'inscription ou de pré inscription** dans une université ou une institution publique.
Ajouter le justificatif de paiement si l'inscription est faite dans un établissement privé.
- 8- Le dernier certificat de scolarité ou la dernière carte scolaire ainsi que les derniers diplômes obtenus. Pour les élèves de Terminale, le relevé de notes avec la mention réussite au baccalauréat.
- 9- Un **justificatif de logement** :

- contrat de bail si logement loué
- attestation d'hébergement si logement gratuit (copie carte nationale d'identité ou carte de séjour de l'hébergeant et un certificat de résidence)
- attestation du C.R.O.U si logement en cité universitaire

10-Un justificatif de moyens d'existence pour la durée du séjour

- boursier : une attestation de bourse indiquant le montant et la durée de la bourse attribuée
- autres cas : **1 000 000 FCFA** minimum pour une année d'études
 - Soit un relevé de compte attestant que le montant total a été déposé sur un compte bancaire ivoirien
 - Soit une attestation de prise en charge + photocopie de la pièce d'identité du répondant financier + ordre de virement bancaire + 3 derniers bulletins de salaire du répondant financier.

11-Engagement de prendre une assurance médicale couvrant les risques de maladie et maternité si le visa est accordé.

NB : Nonobstant toutes les pièces énumérées ci-dessus, les Ambassades se réservent le droit de solliciter d'autres pièces complémentaires si nécessaire.

CHRONOGRAMME DE DEMARRAGE PAR VAGUE

VAGUE 1		Adresses & Horaires d'ouverture	Date effective de lancement	Date limite d'ouverture
Belgique	Bruxelles	Ave. Franklin Roosevelt 1050 Bruxelles (322) 672 2357	Novembre 2009	
France	Paris	102 Raymond Poincare 75116 Paris (331) 53 64 62 62	12 Février 2009	
Italie	Rome	Cugliano Sallceto no 08-00161 Rome (3906) 44231129 9h-13h/14h-15h	23 Novembre 2009	
Russie	Moscou	149 Korobeinikov Pereoulok 119034 Moscou (7495) 201 2375/2400	Fin janvier 2010	
Danemark	Copenhague	Gersonsvej 8-2900 Hellerup	Mars 2010	

		Coprnhague (45) 3962 8821/8822		Février / Mars 2010	
Pays-Bas	La Haye	Lann Van Meerdervoort 16 2517 AK La Haye (316) 196 4 6 005 Pas d'heure définie	Mars 2010		
Afrique du Sud	Pretoria	795, Government Ave. Arcadia 0083 PO Box 13510 Hatfield Pretoria 0028 (2712)342 6913 /14	Avant le 31 Décembre 2009		
Chine	Pékin	9 Bei Xiao, San Li Tun, Beijing 100600 Pekin (8610) 6532 1223	Avant le 31 Décembre 2009		
Gabon	Libreville	BP 3861 Libreville (241) 73 82 68/70	Fin Janvier 2010		
Canada	Ottawa	9 Ave. Marlborough Ottawa K1N 8 E 6 1(613) 563 8287 9h-12h30/13h-15h	Février 2010		
Allemagne	Berlin	Konigstrasse 93 5300 Bonn (49228) 21 20 98/ 21 20 99 14h30-16h30	Mars 2010		
Etats-Unis	Washington New York	2424 Massachussetts Ave. Washington (1202) 797 0300/0324	24 Février 2009 Février 2010		Février / Mars 2010
Inde	New Delhi	B9 /6 Vasant Vihar New Delhi 110057 (9111) 4170 4234/35	Février 2010		
Maroc	Rabat	21 rue de Tedders BP 192 Rabbat (2127) 76 31 51	Février 2010		
Mexique	Mexico	Alfredo TennysonN67 Polanco C.P. 11560 Mexico D.F. (5255) 52 80 85 73	Mars 2010		
Japon	Tokyo	9.19.12 Uehara Shibuya Ku Tokyo	Mars 2010		

		(813) 5454 1401/1402	
Angola	Luanda	43 Rue Karl Marx CP 432 Luanda (2442) 39 01 50	Mars 2010
Libye	Tripoli	PO Box 1401 Tripoli (21821) 340 06 46	Mars 2010
RDC	Kinshasa	68 Ave. de la justice Kinshasa (243) 21 028/ 24 626	Mars 2010
Espagne	Madrid	Calle de Serrano no 154 BP 50221- 28006 Madrid (3491) 562 6916	Mars 2010
Grande-Bretagne	Londres	2 Upper belgrave Street Londres (44171) 7235 6991/7235 6992 10h-13h /14h-15h30	Février 2010
Autriche	Vienne	Neulingasse 29 stock 6 A 1030 Vienne (436) 76 78 62 190	Mars 2010

VAGUE 2		Adresses	Date effective de lancement	Date limite d'ouverture
Brésil	Brasilia	Ave. Das Naçoes-lote09 CEP 70473 Brasilia (5561) 321 7320		Mars / Avril/ Mai/ Juin/ Juillet/ Août 2010
Israël	Tel Aviv	25 Bezabel street PO Box 14371 52521 Ramat Can- Tel Aviv (9723) 753 8214	Juin/Juillet 2010	
Suisse	Berne	51 Thormannstrasse 3005 Bern (4131) 350 8080 8h30- 15h30		
Tunisie	Tunis	7 rue Fatma El Ferhia BP 21 Belvedre Tunis (2161) 79 66 01 8h30-16h		
Corée du Sud	Séoul	CPO Box 2704 Seoul 140-210 (822) 3785 0561/0562		
Arabie Saoudite	Riyad	PO Box 94303 Riyadh 11693 (9661) 482 55 82		

Iran	Téhéran	No2, Paliza Alley Gholam Jafar Alleyfana Khorso Tajrish Square- Téhéran (9821) 272 1158		Mars / Avril/ Mai/ Juin/ Juillet/ Août 2010
Algérie	Alger	Hydra Le Paradou.imm Le Bosquet BP 699 Alger (2132) 69 28 28		
Burkina Faso	Ouagadougou	Place des Nations Unies 01 BP20 Ouagadougou (226) 31 82 28		
Cameroun	Douala	BP 11357 Yaoundé (237) 21 74 59		
Egypte	Le Caire	9 rue Abdel Meguid Omar PO Box 434 Le Caire (202) 3021 353		
Ethiopie	Addis Abéba	PO Box 3668 Addis Abeba (2511) 71 12 13		
Ghana	Accra	9 Eighteenth PO Box 3445 Accra (23321) 77 46 11		
Guinée	Conakry	Bd du commerce BP 5228 Conakry (224) 45 10 82 8h30- 15h		
Libéria	Monrovia	Warner Ave. 17-18 Street, Sinkor PO Box 126 1000 Monrovia 10 (231) 666 03 18		
Mali	Bamako	Square Patrice Lumumba Imm CNAR BP 3644 Bamako (223) 21 13 76		
Nigéria	Lagos	Abudu Smith St Po Box 7786 Lagos (2341) 61 04 16		
Sénégal	Dakar	2 Ave. Albert Sarraurt BP 359 Dakar (221) 821 01 63 8h-15h/ 16h-18h		
Tchad	Ndjamena	Quartier Klemat Ave. Georges Pompidou BP 1943 N'Djamena (235) 251 00 60		

Toutes les informations sur le site www.snedai.ci

Infoline : 00 225 22 52 82 80 00 225 03 62 62 19